



la lettre

de votre sénateur

FÉVRIER
2026

L'année 2025 aura été marquée par une instabilité internationale croissante, la multiplication des conflits armés et des coups d'État, ainsi que par des menaces inédites sur les démocraties. Dernier épisode en date : l'intervention américaine au Venezuela pour ses richesses pétrolières, suivie de l'enlèvement de Nicolas Maduro, tout dictateur qu'il était, a ravivé de vives inquiétudes quant au respect du droit international, des libertés fondamentales et de la place de l'Europe.

Sur le plan national, la fragilité gouvernementale, illustrée par le renversement de François Bayrou puis la démission et le retour de Sébastien Lecornu, révèle une crise politique profonde et l'incapacité des forces en présence à construire des compromis utiles à la vie des Français.

Pour autant, alors que notre Parlement est sans majorité, les groupes socialistes du Sénat et de l'Assemblée nationale ont fait le choix d'une position exigeante en laissant sa chance au débat parlementaire sur les budgets de l'État et de la sécurité sociale. Notre objectif est resté clair : bâtir des budgets plus justes, plus écologiques, protégeant le pouvoir d'achat, les services publics et rétablissant la justice fiscale.

Concernant la sécurité sociale, sans être notre budget, des avancées majeures ont été obtenues : suspension de la réforme des retraites, suppression du doublement des franchises médicales et de l'année blanche sur les minima sociaux, renforcement des moyens de l'hôpital public financés par une hausse de la CSG sur le capital.

Quant au budget de l'État, il était déjà initialement déséquilibré et a été aggravé par la droite sénatoriale : absence de justice fiscale, reculs écologiques, suppressions de postes, en particulier dans l'Éducation nationale, coupes dans les missions essentielles de l'État asphyxie des collectivités et explosion de l'objectif de déficit. Au vu de la position de la majorité sénatoriale, aucun compromis budgétaire n'a été possible, faisant ainsi échouer la commission mixte paritaire et aboutir à la loi spéciale pour la 2^{ème} année consécutive.

Enfin, la fin de l'année 2025 a vu la promulgation attendue du statut de l'élu local. À l'approche du renouvellement général, je salue l'engagement de toutes celles et tous ceux qui ont servi leur territoire, pendant ce mandat éprouvant.

Formons le vœu pour cette année 2026, que l'action publique locale puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles au service de nos concitoyens.

Bonne année à toutes et tous !

Bien sincèrement
Éric Kerrouche

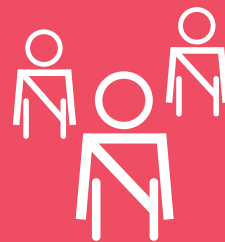
EK.

Éric Kerrouche

SÉNATEUR
DES LANDES



Statut de l'élu : la loi est enfin promulguée



Le 23 décembre, la loi relative au statut de l'élu local a été promulguée. Initiée en février 2024, cette loi était très attendue et va permettre d'apporter des réponses à toutes celles et tous ceux qui servent la République chaque jour.

Rapporteur de la loi au Sénat, je ne peux que me féliciter de cette promulgation, alors que l'engagement local traverse une crise avec une augmentation préoccupante des démissions de maire durant le mandat 2020-2026.

Ce texte comporte des avancées significatives pour les élus locaux et celles et ceux qui brigueront un mandat municipal en mars prochain : revalorisation des indemnités, prise en compte du mandat dans la retraite des élus, facilitation des conditions d'exercice du mandat pour les élus en situation de handicap, amélioration de la conciliation du mandat avec la vie professionnelle et personnelle, sécurisation de l'engagement des élus par l'octroi de la protection fonctionnelle...

Afin que ces mesures soient financées et donc concrétisées avant le renouvellement général des conseils municipaux, j'ai déposé un amendement au projet de loi de finances permettant d'augmenter la dotation particulière élu local de 60 millions d'euros. Cet amendement a été adopté au Sénat, mais l'examen de la loi de finances n'étant pas parvenu à son terme, nous poursuivons nos efforts dans le cadre du nouvel examen budgétaire.

Une étape décisive pour la démocratie locale a été franchie. Il nous faudra aller plus loin pour permettre une véritable démocratisation de la fonction d'élu local.

Protéger la Constitution et la République



Le 6 novembre 2025, le Sénat a malheureusement rejeté ma proposition de loi constitutionnelle visant à « Protéger la Constitution, en limitant sa révision à l'article 89. » Mon texte cherche à fermer une porte dérobée institutionnelle, en excluant toute possibilité de révision de la Constitution par son article 11. Cette voie serait un dévoiement de nos institutions et un coup de force contre la démocratie, car, sous couvert de souveraineté populaire, elle ne vise qu'à contourner tous les contre-pouvoirs.

Alors que l'on croit nos principes inébranlables, partout dans le monde, la démocratie recule. Les régimes autoritaires progressent moins par

la force que par une érosion intérieure de l'État de droit : affaiblissement des contre-pouvoirs, remise en cause des libertés fondamentales, instrumentalisation du droit au nom de la souveraineté. L'illibéralisme avance masqué, depuis l'intérieur des institutions démocratiques.

La France n'est pas à l'abri. Une proposition constitutionnelle portée par le Rassemblement national, sous couvert de référendum sur l'immigration, vise en réalité à transformer en profondeur notre régime républicain. Elle modifierait près de 20 % de la Constitution, instaurerait la « priorité nationale » et des discriminations constitutionnelles, remettrait en cause le droit du sol et placerait la Constitution au-dessus des

engagements internationaux, privant les citoyens de protections essentielles.

Cette réforme serait mise en place en contournant la procédure normale de révision constitutionnelle de l'article 89 et donc, en détournant l'article 11. Ce choix vise à mettre hors-jeu le Parlement et le Conseil constitutionnel qui ne seraient pas consultés, ouvrant la voie à un pouvoir sans contrepoids.

Ma proposition de loi constitutionnelle a un objectif simple : fermer définitivement cette porte dérobée institutionnelle en affirmant que seule la procédure de l'article 89 peut permettre de réviser la Constitution.

Protéger la Constitution, ce n'est pas geler la démocratie. Les référendums doivent toujours être possibles, mais ces évolutions doivent se faire dans le respect de l'État de droit, des libertés fondamentales et de la volonté collective.

Dermatose nodulaire contagieuse : protéger nos élevages avec justice, efficacité et responsabilité

Dans le Sud-Ouest comme sur l'ensemble du territoire, la dermatose touche des exploitations déjà fragilisées et plonge de nombreux éleveurs, éleveuses et leurs familles dans une inquiétude légitime.

La priorité doit être claire : stopper durablement la propagation de la maladie pour éviter toute installation pérenne. Cette lutte ne peut reposer ni sur l'improvisation ni sur la précipitation mais s'appuyer sur les connaissances scientifiques, l'expertise vétérinaire et les retours d'expérience européens, notamment ceux des Balkans entre 2015 et 2017. Des outils éprouvés existent : vaccination à large échelle, biosécurité renforcée, interventions ciblées et évaluées dans la durée. La mise en place d'un dialogue scientifique indépendant va dans le bon sens, à condition que ses travaux soient pleinement pris en compte.

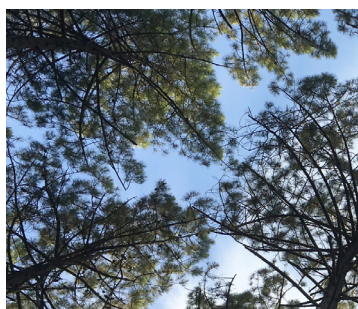
Mais la réponse à la DNC ne saurait être uniquement sanitaire. L'État a une responsabilité pleine et entière envers les éleveurs concernés. Cela implique une indemnisation rapide, intégrale et juste, couvrant l'ensemble des pertes économiques, la préservation du capital génétique et un accompagnement durable des

exploitations, y compris dans les zones soumises à de fortes contraintes.

L'acceptabilité des mesures est une condition essentielle de leur succès. Elle repose sur le dialogue, le respect et la confiance. Les professionnels de la santé animale doivent également être soutenus et reconnus pour leur engagement.

Enfin, cette crise rappelle la fragilité structurelle du monde agricole et l'urgence d'une politique ambitieuse en faveur de l'élevage : une PAC protectrice, le refus d'accords commerciaux incompatibles avec nos exigences sanitaires et environnementales, et un meilleur partage de la valeur. C'est avec cette exigence de justice, de responsabilité et de solidarité que je continuerai d'agir pour défendre l'avenir de l'élevage français.

Nématode du pin : protéger la forêt landaise, soutenir les sylviculteurs, exiger des réponses de l'État



Face au danger sanitaire majeur représenté par ce parasite, des mesures d'abattage massif ont été décidées, entraînant la disparition de milliers de pins et une profonde inquiétude chez les habitants, les propriétaires forestiers et l'ensemble de la filière sylvicole.

Dès les premiers jours suivant la découverte du foyer, je me suis mobilisé avec mes collègues parlementaires du département pour relayer auprès des services de l'État les alertes et les revendications des acteurs de la sylviculture. Tous partagent la nécessité de lutter efficacement contre la propagation mais cela ne peut se faire au détriment de celles et ceux qui vivent de la forêt.

L'abattage obligatoire de résineux, y compris d'arbres sains dans un rayon de 500 mètres, représente un choc économique considérable et, même si nous prenons acte des indemnisations annoncées par l'État, la question de l'avance des frais par les propriétaires

reste un obstacle majeur. Avec ma collègue Monique Lubin, nous interpellons le Gouvernement afin qu'un fonds d'indemnisation spécifique soit créé pour faire face à ce type de crise sanitaire forestière.

Nous demandons également des clarifications essentielles : conformément au code rural, l'identification des arbres les plus susceptibles d'être infestés dans la zone tampon doit relever de la responsabilité de l'État. Il n'est pas acceptable que cette charge repose sur les seuls propriétaires.

La forêt landaise est un bien commun, un patrimoine écologique, économique et culturel. Sa protection exige une action publique forte, juste et transparente. Je resterai pleinement mobilisé pour défendre les sylviculteurs et garantir une réponse à la hauteur des enjeux.



RETOUR EN IMAGES SUR LES CÉRÉMONIES DES VŒUX DE JANVIER

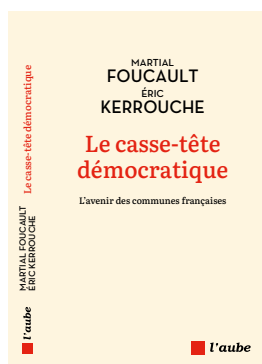
Tout au long du mois de janvier, j'ai eu le plaisir d'assister à de nombreuses cérémonies de vœux organisées par les communes et intercommunalités. Ces moments privilégiés m'ont permis d'échanger avec de nombreux élus et acteurs locaux.



LECTURE - VIE MUNICIPALE

J'ai récemment coécrit avec Martial Foucault un ouvrage consacré à l'avenir de la démocratie communale.

Intitulé Le casse-tête démocratique, il s'appuie sur des enquêtes et des analyses pour éclairer les difficultés rencontrées par les maires et proposer des pistes de réflexion sur l'exercice du mandat local.



Directeur de la publication : Éric Kerrouche
Conception et rédaction : en interne
Impression : Copytel (Landes)
Crédits photos : équipe sénateur, Villes de Capbreton, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Tyrosse / Bertrand Lanneau - MACS
N°février 2026 - Tirage : 2 370 exemplaires
Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé